

collaborer avec les nations pacifiques du monde en vue de créer dans le monde une situation qui pourrait servir de base à une paix permanente.

Ce matin, au cours de ses remarques sur le réarmement allemand, l'honorable représentant de Peel (M. Graydon) a mentionné un aspect qui est présent à l'esprit de bien des gens; il s'agit des progrès formidables de la situation industrielle et économique de ce pays. Cet état de choses provient surtout de ce que l'Allemagne n'a pas eu à dissiper ses forces dans l'édification d'une armée de terre, d'une aviation et d'une marine, ni à fournir des armes aux troupes qu'elle lève. Tant que cette situation se maintiendra, l'Allemagne sera dans une situation avantageuse par rapport à la nôtre. Dans une certaine mesure, je crois que l'idée de permettre à l'Allemagne de se lancer dans la production des armes,—il ne faudrait pas seulement le lui permettre mais l'inciter à le faire,—est peut-être bien fondée si l'on songe que cela soulagera à un certain degré, dans ce domaine, d'autres nations industrielles, et en même temps entraînera l'Allemagne à se lancer dans la production d'armes au détriment de sa production industrielle qui a avancé à grands pas au cours des quelques dernières années.

Je félicite le ministre d'avoir dit ce matin que l'instrument de ratification ne serait pas déposé avant que la situation des pays d'Europe ait été plus nettement précisée, surtout en ce qui a trait aux pays qui, comme nous, participent au Traité de l'Atlantique-Nord. Il est essentiel qu'il en soit ainsi. Je suppose même que si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures insiste pour que le protocole soit approuvé aujourd'hui, c'est que la session tire à sa fin et que le Parlement pourrait ne se réunir de nouveau qu'après Noël peut-être, ou tard à l'automne, cette année. Nous ne prévoyons pas une convocation aussi prochaine, mais de toute façon ce ne sera pas avant quelques mois. Je suppose donc que le ministre veut obtenir l'approbation du Parlement afin que dès qu'un nombre suffisant d'autres pays auront déposé leur instrument de ratification, le Canada puisse être en mesure d'en faire autant.

Je ne crois pas qu'il nous faille être le premier pays à déposer un tel instrument, la principale raison étant que nous faisons partie de l'Amérique du Nord. J'estime qu'en ce domaine il convient de laisser nos amis européens prendre les décisions qui s'imposent et être les premiers à déposer les instruments de ratification.

Sauf erreur, il ne s'agit pour nous que de ratifier un protocole, c'est-à-dire un instrument qui sera ou ne sera pas déposé à

Washington. Cet instrument ne sera déposé que si nous estimons que les conditions qui règnent chez nos associés de l'OTAN nous permettent de l'accepter sans réserve. Du reste, ce n'est pas nous qui ferons le premier pas.

Je crois avoir dit tout ce que j'avais à dire à ce sujet, monsieur l'Orateur. Nous espérons que cet instrument favorisera la confiance et les négociations paisibles en Europe. A cet égard, nous gardons certaines appréhensions car, comme les autres pays démocratiques, ceux de l'Europe occidentale surtout, nous nous rendons compte que ces propositions peuvent creuser davantage l'abîme qui sépare l'Est de l'Ouest et rendre encore plus difficile l'établissement de relations harmonieuses entre les nations, le règne de la paix mondiale. Tant que la situation qui existe en Europe et ailleurs dans le monde restera ce qu'elle est, personne, je crois, ne mettra en doute la nécessité d'organiser nos forces en vue de résister au totalitarisme sous toutes ses formes afin de préserver la liberté que nous chérissons et de protéger le régime des élections libres et les institutions parlementaires sous lesquelles nous vivons.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de m'étendre trop longtemps cet après-midi sur le protocole dont nous sommes saisis mais j'estime indispensable de dire quelque chose à ce sujet au nom du parti que je dirige à la Chambre.

J'ai écouté avec un vif intérêt la déclaration faite ce matin par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ainsi que les discours prononcés par les honorables représentants de Peel (M. Graydon) et de Rosetown-Biggan (M. Coldwell). Tout en approuvant en grande partie les vues exprimées, j'estime qu'il convient de faire certaines mises en garde; aussi ai-je l'intention, au cours des quelques minutes pendant lesquelles je porterai la parole cet après-midi, de donner un ou deux avertissements.

Dans l'énoncé qu'il a prononcé ce matin, le ministre a souligné l'importance du protocole. Il a dit, je crois, que si ce n'était pas la plus importante question soumise au Parlement au cours de la présente session, c'en était l'une des plus importantes. Il a également fait ressortir la gravité de la situation internationale.

Je comprends à quel point un ministre peut rechercher un équilibre des forces, un traité qui puisse assurer la paix ou du moins qui nous donne les meilleures chances de vaincre un agresseur éventuel. Cela est facile à comprendre. Lorsqu'on examine l'ensemble de la situation du monde, on est rempli d'in-